

Le Fonds Houtman

Objectifs

Le Fonds Houtman souhaite ouvrir par cet appel une **nouvelle voie de soutien** à des projets déjà bien construits et en grande partie financés, mais auxquels il manque encore peut-être un dernier apport.

La thématique globale reste celle de **l'enfance en difficulté***. Les thématiques visées sous ce thème global peuvent cependant être très diverses. Le Fonds privilégiera les dossiers portant sur des **thèmes originaux et innovants**, non encore abordés par le Fonds.

Durée : La sélection finale sera opérée et les décisions communiquées pour le 1er octobre 2023.

Une convention sera ensuite signée avec le Fonds et un accompagnement du ou des projets mis en place.

Conditions d'éligibilité

Il s'agit pour le Fonds d'une opportunité de rassembler différents partenaires et de leur permettre de collaborer autour d'une question spécifique ; de joindre les forces en présence dans un but commun.

Outre l'aspect multipartenaires (et multidisciplinaire), l'aspect collaboratif devra aussi porter sur l'aspect budgétaire (au moins 2 sources de financement différentes, hors Fonds Houtman).

Budget

Le soutien du Fonds ne doit pas dépasser 25 % du budget global du projet (il doit se situer idéalement entre 10 et 25 %) – ni dépasser 10.000 € par projet.

Bailleur de fonds

- **Fédération Wallonie-Bruxelles**

Critères de sélection

- Le projet présenté (selon le format demandé par le Fonds – voir plus bas) doit être porté par une université ou haute école située en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le projet présenté doit être multidisciplinaire et/ou multipartenaires (aspect « collaboratif »).
- Il doit reposer sur des équipes stables et compétentes disposant d'une expérience convaincante dans les thématiques abordées.
- L'aspect collaboratif doit aussi porter sur l'aspect budgétaire (au moins 2 sources de financement différentes, hors Fonds Houtman).
- Le projet présenté peut dépasser les frontières de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; si c'est le cas, le subsidie du Fonds doit porter sur ce qui est développé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le projet présenté doit déjà être bien construit.
- Il peut s'agir d'un projet qui démarre ; si le projet est déjà en cours, le subsidie du Fonds doit porter sur un volet spécifique bien identifié et/ou porter sur le développement d'un aspect/volet complémentaire
- La place/le rôle spécifique du Fonds dans le projet doit être clair(e) et visible/lisible.

Pour plus d'info, cliquez [ici](#)

Mots-clés

Enfance Fédération Wallonie-Bruxelles Social

Contacts SynHERA

- Maïté CAMARA LOPEZ
(camaralopez.m@synhera.be)